

# **COMMUNE DE SAINT-CHAPTES**

## **REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX**



### **ARRÊTE MUNICIPAL N° 167/2011**

**OBJET : EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES « LOCATION DES SALLES DU FOYER COMMUNAL - LOCATION DU MOBILIER - CAUTION POUR LE PRÊT DE CLES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AUX ENTREPRISES TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE » A L'ENCAISSEMENT D'UNE CAUTION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE SPORT**

*Le Maire de la Commune de SAINT-CHAPTES ;*

*Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;*

*Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;*

*Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 1999 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la location des salles du foyer communal et la location du mobilier ;*

*Vu l'arrêté municipal en date du 02 août 1999 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de la location des salles du foyer communal et la location du mobilier ;*

*Vu l'arrêté municipal en date du 18 février 2002 portant nomination d'un nouveau régisseur titulaire et d'un nouveau régisseur suppléant pour la régie relative à l'encaissement de la location des salles du foyer communal et la location du mobilier ;*

*Vu l'avis du comptable public assignataire ;*

*Vu la délibération N° 09 du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2010 décidant l'extension de la régie de recettes pour l'encaissement de la location des salles du foyer communal et la location du mobilier à l'encaissement d'une caution pour le prêt de clés des bâtiments communaux aux entreprises qui travaillent pour la commune.*

*Vu la délibération N° 11 du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2011 décidant l'extension de la régie de recettes pour l'encaissement de la location des salles du foyer communal, de la location du mobilier, de la caution pour le prêt de clés des bâtiments communaux aux entreprises qui travaillent pour la commune, à l'encaissement d'une caution pour l'utilisation de salle de sport par des utilisateurs occasionnels.*

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'arrêté municipal N° 145/2010 du 09 décembre 2010 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 : La régie de recettes pour l'encaissement de :**

- la location des salles du foyer communal.
- la location du mobilier.
- le prêt de clés des bâtiments communaux aux entreprises qui travaillent sur la commune.

est étendue, à compter du 01 janvier 2012 à l'encaissement d'une caution pour l'utilisation de la salle de sport par des utilisateurs occasionnels.

**ARTICLE 2 : Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver reste inchangé.**

**ARTICLE 3 : Le Maire et le comptable assignataire, chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.**

**ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

- Monsieur le Préfet du Gard.
- Mme ALBEROLA Christiane, Trésorier Municipal.
- Monsieur GRILLIER Jean-Luc, régisseur titulaire.

Fait à Saint-Chaptes, le 29 décembre 2011.

Le Maire.  
MAZAUDIER Jean-Claude.

AFFICHE LE 5 JAN. 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Mazaudier', is written over a faint circular stamp. The signature is slanted and written with a cursive style.

Acte certifiée exécutoire compte tenue de la transmission en Préfecture le  
et de la publication ou notification le

Fait à St-Chaptes, le  
Le Maire  
MAZAUDIER Jean-Claude